

LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 9 mai 2023.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU Maire, Mme Marie-Claude DUPOU, Mme Valérie RACAULT, M. Yves BALDERAS, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, M. Alexandre GOUFFAULT, adjoints, M. Alexandre SIROP, Mme Françoise POISSON, Mme Danielle HOLTZ, M. Gérard FARINEAU, M. Claude GILLARD, Mme Sylvie LAFON, M. Georges HADDAD, M. Eric LECLAIRE, M. Franck PÉRION, Mme Anne SANTALLIER, M. Thierry GONZALEZ, Mme Catherine LERIN, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Carole VION, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON.

POUVOIRS : M. Philippe DUMAS à M. Stéphane BAUDU
Mme Elisabeth PERINET à Mme Françoise POISSON

ABSENTE EXCUSEE : Mme Agnès DAUDIN

SECRÉTAIRE : M. Nicolas PASCAL

DELIBERATION N° 2023/34: CREATION DE POSTES SUR EMPLOIS PERMANENTS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les créations de postes telles que définies ci-dessus,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N° 2023/35 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- approuve la création de poste telle que définie ci-dessus,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

DELIBERATION N° 2023/36: DESAFFECTATION, DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DES GAILLETROUS EN VUE DE SA CESSION FUTURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Constate la désaffectation du domaine public du terrain,
Le constat de la désaffectation interviendra dès que la délibération sera exécutoire.
- Décide de déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée A 1194 et C 2326 afin de l'intégrer dans le domaine privé communal,

DELIBERATION N° 2023/37 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A MONSIEUR RENARD LIEUX-DIT LES CHATAIGNIERS – RUE DE VILLERBON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'acquisition à l'amiable des terrains ci-dessus évoqués au prix de 7€/m² majoré des frais (géomètre et notaire).
- autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte de vente correspondant,
- désigne Maître BRUNEL, 1 rue de la Creusille 41000 BLOIS pour établir l'acte de vente.

DELIBERATION N° 2023/38 : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A VERSER A UNE ASSOCIATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour (monsieur LECLAIRE ne prend pas part au vote) :

- approuve le versement de cette subvention complémentaire.

DELIBERATION N° 2023/39 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) TARIFS APPLICABLES EN 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les tarifs de la TLPE pour l'exercice 2024.

DELIBERATION N° 2023/40 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de
- autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.